



## **Vendredi 27 mai à 8 h 30 une CAPA disciplinaire à l'encontre d'un professeur est convoquée.**

Les conseils de discipline ne sont pas des réunions anodines : réunissant 38 personnes venant de toute l'académie (19 élus des personnels, 19 représentants de l'administration) et durant plusieurs heures, ils peuvent déboucher sur des sanctions allant d'un blâme à une rétrogradation d'échelon, d'un déplacement d'office à une radiation.

Pour convoquer un enseignant, l'administration devrait donc disposer d'un dossier suffisamment solide et étayé pour conduire à une de ces mesures.

La CAPA disciplinaire de vendredi 27 mai examinera la situation d'un professeur en fin de carrière jugé « enthousiaste », dispensant un « enseignement de qualité », alliant « rigueur et conscience professionnelle » .... jusqu'en 2008 et un nouveau chef d'établissement.

Tout laisse à penser qu'il s'agit d'un différend entre un enseignant et son supérieur hiérarchique ayant pris des proportions hors normes.

Mme le Recteur a d'abord refusé l'annulation de la procédure, elle a ensuite refusé la demande de report de l'Intersyndicale qui demandait du temps pour que le collègue puisse organiser sa défense et que les élus puissent consulter le dossier.

Les organisations syndicales Action et démocratie, CGT éduc'action, CNT éducation, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SN-FO-LC, SUD éducation-Solidaires de l'académie de Lille appellent à un

**RASSEMBLEMENT  
VENDREDI 27 MAI À 8 H 30  
DEVANT LE RECTORAT DE LILLE**

pour montrer leur soutien à un enseignant et au droit des personnels à être défendus et respectés.